



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 70020

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les programmations pour 2002 de l'Agence nationale pour l'emploi de la région Auvergne. Il s'étonne en effet que le service de la communication présentant les principales actions à produire dans les 2 ans considère les demandeurs d'emploi comme « des usagers de l'ANPE ». Cette dénomination pourrait laisser entendre que le chômeur est un utilisateur voire un consommateur de l'ANPE et non pas une personne en difficulté devant bénéficier d'une attention particulière d'un organisme d'Etat pour l'aider à trouver une solution à sa situation de détresse. Il lui demande si l'on doit considérer désormais les demandeurs d'emploi comme des usagers de l'ANPE.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70020

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7007